

■ **Fondation de prévoyance en faveur du personnel de Val Fleuri, lieu de vie (EMS)**, à Genève, prémunir les membres du personnel de l'employeur contre les conséquences économiques, etc. (FOSC du 20.03.2003, p. 7). L'inscription N° 3076 du 14 mars 2003, FOSC du 20 mars 2003 p. 7, est complétée en ce sens que Prost Philippe n'est plus membre du conseil; ses pouvoirs sont radiés.

Journal no 3989 du 03.04.2003
(00942890 / CH-660.0.025.979-6)